

# L'avortement un droit, un choix

*HIER, certaines ont osé parler dans une société muette. Beaucoup ont été mutilées par l'avortement clandestin, d'autres ont payé de leur vie. Des millions ont continué à se battre.*

*AUJOURD'HUI, nous sommes fières et fortes du combat féministe gagné à l'issue de luttes sans répit pour notre droit fondamental à l'avortement. Crions notre détermination à le défendre et à le renforcer.*

## La loi Veil a trente ans !

L'avortement nous concerne toutes et tous : une femme sur deux fera ce choix personnel. Pourtant cet acte reste tabou et culpabilisé. Les réticences à reconnaître aux femmes le droit à disposer de leur corps sont encore très fortes.

**Demain, ici et ailleurs, nous ferons de l'avortement une vraie liberté.**

**Restons vigilantEs, le droit à l'avortement est toujours menacé :**

- Obstacles à l'application de la loi du 4 juillet 2001.
- Insuffisance d'information et difficultés d'accès à l'avortement et à la contraception.
- Régressions et remise en cause du système de santé dans son ensemble.
- Offensives, affichées ou sournoises, de l'ordre moral en France, en Europe et dans le monde.

**Réaffirmons avec force notre combativité pour défendre un droit fondamental et inaliénable.**

## Mobilisons-nous !

- Pour en finir avec le tabou et la culpabilisation
- Pour l'application de la loi du 4 juillet 2001
- Pour la mise en place de campagnes régulières d'information sur la contraception et l'avortement.
- Pour l'attribution des budgets spécifiques pour l'avortement.
- Contre la remise en cause du système public de santé.
- Pour que partout en Europe soit garantie la liberté d'avortement
- Pour affirmer notre solidarité avec toutes les femmes privées de ce droit dans le monde.



M F P F  
C A D A C  
A N C I C

ACI, ACRN-AP, ACT-UP, AFL, Alternative Libertaire, ANEF, APEIS, AROF, ASFAD, Assemblée des Femmes, Association Française pour la Contraception, Association Grisélidis, ATALANTE Vidéos Féministes, ATF, ATTAC, Aujourd'hui-Autrement, Cabiria, CDAFAL Bas-Rhin, CGT, CGT

Insee, CGT-Insee Champagne Ardennes, Chiennes de Garde, Choisir - La Cause des Femmes, Cibél, Cimade, C.L.E.F, CNDF, Collectif de Pratiques et de Réflexions Féministes "Ruptures", Collectif Féministe contre le Viol, Collectif Midi Pyrénées pour les Droits des Femmes, Comité de défense de la gynécologie médicale, Commission Développement Parlement Européen, Coordination des Groupes Femmes "Egalité", Coordination Lesbienne en France, Couples contre le Sida, DAL, Droit Devant!!, ELCS, Emission Femmes Libres Radio Libertaire, Encore Elles 44, Encore Féministes, Espace Simone de Beauvoir, FCPE, Fédération Nationale Solidarité Femmes, Femmes de Turquie (L'ACORTI), Femmes Solidaires, FSU, GNIES, Groupe Cadre de Vie, ICW-Collectif des Mères, JCR-RED, La Meute, LCR, LDH, Le Manifeste des libertés, Les Alternatifs, Les Chiennes de Garde, Les Sciences Potiches Se Rebellent, Les Verts, LGBT, Ligue de l'Enseignement, Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, LMDE, Lutte Ouvrière, Maison des Femmes de Montreuil, MAPP, Marche Mondiale des Femmes, Mille et Une Femmes, Mix-Cité, MJS, MNCP, Mouvement Jeunes Communistes, Mouvement Jeunes Femmes, Mouvement National Le Cri, Panthères Roses, Parti Communiste Français, Parti Communiste Ouvrier de France, Parti Socialiste, Planète Féministe, Prochoix, Rajfire, Ras l'Front, Réseau féministe "Ruptures", Re-So : Réformistes et Solidaires, Si les femmes comptaient, Sida InfoServices, SNIES UNSA Education, SOS Sexisme, SOS Viol Marseille, Sud Etudiant, Sygma-FSU, Syndicat de la Médecine Générale (SMG), UFAL, UGICT-CGT, UNEF, Union Syndicale Solidaires, UNSA Education

### Historique de la lutte pour l'avortement

- 1975. *Légalisation de l'avortement (définitive en 1979)*
- 1982. *Remboursement de l'avortement*
- 1990. *L'utilisation du RU486 est autorisé dans les centres IVG*
- 1993. *Dépénalisation de l'auto-avortement et création du délit d'entrave à l'IVG*
- 2001. *Le délai légal passe de 10 à 12 semaine, la femme majeure n'a pas d'obligation d'entretien social, la femme mineure qui ne peut obtenir l'autorisation parentale, a la possibilité d'avoir recours à un adulte référent*
- 2004. *Mise en place des IVG hors établissements de santé dits aussi avortements en ville*
- 2004. *Modification et revalorisation des forfaits relatifs à l'IVG*

# Manifestation nationale

15 janvier 2005, 14h Place de la République



Mouvement Français pour le Planning Familial  
01 48 07 29 10  
mfpl@planning-familial.org



Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception  
01 43 56 36 48  
colcadac@club-internet.fr



Association Nationale des Centres d'interruption de grossesse et de contraception  
02 47 42 55 37  
webmaster@ancic.asso.fr